

RCS : GRASSE
Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00978
Numéro SIREN : 824 304 067
Nom ou dénomination : AB DOMUS

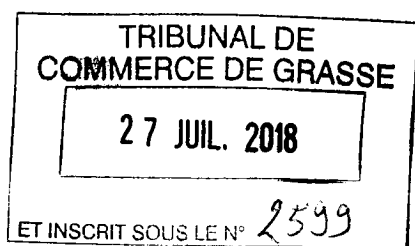
Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2018 sous le numéro de dépôt 2599

SARL AB DOMUS

365 CHEMIN DE VOSGE LADE

06140 VENCE

COMPTES ANNUELS



LVK

68 AVENUE EMILE BIECKERT

06000 NICE

04 93 53 20 67

Désignation de l'entreprise SARL AB DOMUS

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 365 CHEMIN DE VOSGELEADE

06140 VENCE

Numéro SIRET * 8 2 4 3 0 4 0 6 7 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 3

Durée de l'exercice précédent * 0

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7		Exercice N-1 clos le 0 0 0 0 0		
		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	ACTIF							
	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilitisations corporelles *		028	1 292	030	57	1 235	
	Immobilitisations financières * (1)		040	342 759	042		342 759	
	Total I (5)		044	344 051	048	57	343 994	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	32 012	070		32 012	
Autres * (3)		072	76 941	074		76 941		
Valeurs mobilières de placement		080		082				
Disponibilités		084	44	086		44		
Charges constatées d'avance *		092		094				
Total II		096	108 998	098		108 998		
Total général (I+II)		110	453 049	112	57	452 992		
		PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * Certifié conforme à l'original de Gerant		120		300 000			
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126					
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)		132					
	Report à nouveau		134					
	Résultat de l'exercice		136		69 386			
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142		369 386			
	Provisions pour risques et charges Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		2 219			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		24 477			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		3 501			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169) 16 560		172		53 408			
	Produits constatés d'avance		174					
	Total III		176		83 606			
Total général (I + II + III)		180		452 992				
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		344 051	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AB DOMUS

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 7

Exercice N-1 clos le 10 0 0 0 0

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises * 209

Production vendue { biens 215 services * 217 } dont export et livraisons intracommunautaires

Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production) 222

Production immobilisée * 224

Subventions d'exploitation reçues 226

Autres produits 230

Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I) 232

Achats de marchandises * (y compris droits de douane) 234

Variation de stock (marchandises) * 236

Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane) 238

Variation de stock (matières premières et approvisionnement) * 240

Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier) 242

Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243) 244

Rémunérations du personnel * 250

Charges sociales (cf. renvoi 380) 252

Dotations aux amortissements * 254

Dotations aux provisions 256

Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 } 262

Total des charges d'exploitation (II) 264

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III) 280

Produits exceptionnels (IV) 290

Charges financières (V) 294

Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 } (VI) 300

Impôts sur les bénéfices * (VII) 306

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Rémunérations et avantages personnels non déductibles * 316

Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles 318

Provisions non déductibles * 322

Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not) 324

Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cs d'associés 247 écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248 330

Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249 251

Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 998

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 999

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 997

Entreprise nouvelles (44. septies) 986 Zone franche urbaine (44. octies et octies A) 987 Zones de revitalisation rurales (44. quinquies) 138 342

Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 988 Jeune entreprise innovante (44. septies A) 989 Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 990 342

Divers* ZFA (44. quaterdecies) 345 Investissements outre-mer 346 Créance due au report en arrière du déficit 346 350

"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655 67 156

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement) 356

Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat : 360

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

370 6 447 372

AB DOMUS
Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 365 Chemin de Vosgelade
06140 Vence
824 304 067 RCS de Grasse

EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2018

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 69 386 euros, de la manière suivante :

Affectation du résultat :

- En réserve légale pour	15 000 euros
- En dividendes pour	30 000 euros
- En Autres réserves pour	24 386 euros

Le dividende unitaire est de 500 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1er juillet 2018.

Il est précisé que les dividendes perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 font en principe l'objet d'un Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) aussi appelé « Flat Tax ».

Ce PFU consiste en :

- Une imposition à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire unique de 12,8 % - s'appliquant sur le montant brut du dividende (sans abattement de 40 %),
- Auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,2 %,
- Soit une taxation globale au taux de 30 %.

Toutefois, par dérogation et sur option expresse, globale et irrévocable pour l'année au titre de laquelle elle est exercée, chaque associé personne physique peut demander à être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu sur la totalité de ses revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU.

Cette option doit être exercée chaque année, lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Le barème progressif de l'impôt sur le revenu est alors appliqué sur le montant net du dividende perçu, après application de l'abattement de 40 %.



En tout état de cause, le Prélèvement Forfaitaire Non Libératoire (PFNL) prélevé à la source à titre d'acompte lors du versement des dividendes est maintenu, seul son taux étant modifié – passant de 21 % à 12,8 %.

Toutefois, les associés personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à :

- 50 000 euros pour les célibataires, divorcés ou veufs,
- 75 000 euros pour les contribuables soumis à imposition commune,

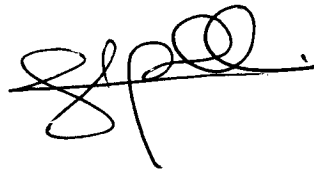
conservent la possibilité de demander à être dispensés de PFNL, en adressant une demande de dispense à la Société au plus tard le 30 novembre de l'année précédente.

Nous vous rappelons enfin que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale et 117 quater du Code général des impôts, le PFNL ainsi que les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont prélevés à la source par la Société et versés au Trésor dans les 15 premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

L'associé unique rappelle qu'il n'a jamais été distribué de dividende, s'agissant du premier exercice social.

Pour extrait, certifié conforme
le Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a series of loops and a horizontal line.